

Règles TVA sur l'achat et la vente de véhicules en UE

Format :

Présentiel

Durée :

1 jour / 7 h

Référence :

DOU-Rè-1429

Public :

Gérants, commerciaux, ADV. Assujettis revendeurs: Mandataires, concessionnaires, garages etc.

Personnes en situation de handicap :

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?

Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :

Connaître et appliquer scrupuleusement les règles en matière de TVA pour les acquisitions intracommunautaires de véhicules de tourisme neufs ou d'occasions.

Pré-requis :

aucun

Méthodes Pédagogiques mobilisées :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.

Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques. Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :

Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :

1 - Questionnaire d'évaluation à chaud rempli par le stagiaire en fin de formation.

2 - Questionnaire d'évaluation à froid de la mise en oeuvre des compétences, rempli par le stagiaire environ 6 mois après la fin de formation.

- Exercices, tests d'évaluations (QUIZZ ou QCM ...).

Moyens techniques mobilisés :

En présentiel :

- Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels (vidéoprojecteur + écran) avec le matériel adapté à la formation. Pour cette formation, un ordinateur par stagiaire est nécessaire équipé du logiciel. Nous pouvons le fournir au besoin sur simple demande.
- Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

A distance ou en formation mixte :

- Un ordinateur pour chaque stagiaire équipé d'une webcam, d'un micro, d'une connexion haut débit, du logiciel objet de la formation et ayant un outil de visio-conférence installé en amont.
- Support de cours numérique fourni par nos soins.

Assistance technique et pédagogique :

En présentiel : Assistance technique et pédagogique assurée par nos formateurs.

A distance ou en formation mixte :

L'assistance technique est assurée par nos équipes par mail ou par téléphone au 05 24 61 30 79.

Nos formateurs assurent l'assistance pédagogique en mode synchrone durant les face à face à distance.

NB :

Cette formation est spécifique pour les professionnels de l'automobile (mandataires, revendeurs, garagistes, concessionnaires etc.) qui achètent et/ou vendent des véhicules dans l'espace Européen.

Modalité et délai d'accès à la formation :

Sur inscription.

UNIVERS FORMATION s'engage à prendre en charge votre demande sous un délai de 48h et à proposer des dates d'entrée en formation sous un délai de 15 jours, en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti.

Votre rapidité de réponse sur toutes les questions administratives et questionnaires de positionnement permettra d'accélérer le démarrage de votre formation.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

1. Préambule

l'administration fiscale se penche de plus en plus sur l'évaporation de la TVA dans le secteur automobile et nombreux sont les redressements.

Êtes-vous certain que tous vos dossiers résisteraient à un contrôle fiscal?

Pouvez-vous justifier pour chaque acquisition, de la position du véhicule par rapport à la TVA?

Quand vous appliquez la TVA sur marge êtes vous certain (de bonne foi bien sur) de ne pas participer à un "carrousel"?

Devez vous, ou avez vous fait, votre déclaration d'échange de biens (DEB) ?

La solidarité (L'article 283-4 ter du CGI code général des impôts)

2. Définitions

Véhicule neuf

Fiscale

Administrative

Véhicule d'occasion

L'assujetti-revendeur

La TVA

Véhicule neuf

Véhicule d'occasion : TVA sur la marge

Numéro de TVA intracommunautaire

Validation du numéro de TVA par VIES

3. Documentation propre au véhicule

Le Certificat de conformité communautaire C.O.C

Le certificat d'immatriculation du véhicule

L'attestation de «dés-immatriculation»

Le carnet de garantie ou d'entretien du véhicule

4. Documentation propre à la vente

Le contrat de vente

La facture

Les cas d'Auto liquidation

Facturation de biens soumis à la TVA sur la marge

Les garanties sur le véhicule

5. Documentation propre à la sortie du territoire

Les plaques d'immatriculation

L'assurance

6. Immatriculation du véhicule

Au centre des impôts

La TVA et le quitus fiscal

A la préfecture

Véhicule neuf

Véhicule d'occasion

7/Dossier comptable

La DEB (déclaration d'échange de bien)

Pourquoi la D.E.B ?

Qui doit effectuer la déclaration ?

Champ d'application, personnes dispensées de déclaration

Seuil de valeur déclaratif

Quand transmettre votre DEB

Les Sanctions

La DEB sur pro douane

Annexes

Acheter un véhicule en Allemagne

Acheter un véhicule en Belgique

Acheter un véhicule aux Pays bas

Acheter un véhicule en Italie

Acheter un véhicule en Espagne

* valable également pour les avions et bateaux

Nous contacter :

UNIVERS FORMATION : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 16/06/2023